

Paris le 26 mars 2018

## Collecte et recyclage des lampes usagées en déchèteries : la visibilité et la pédagogie, ça fonctionne !

**Les déchèteries équipées d'abris à conteneurs de lampes collectent mieux que les autres !**

**Ces abris colorés sont visibles de loin et délivrent des informations sur le recyclage des lampes. Les déchèteries qui en sont pourvues affichent une performance de collecte supérieure de près de 40 % à celle des autres. En 2018, Réylum poursuit le déploiement de ce dispositif. Les collectivités intéressées par sa mise en place gratuite peuvent se faire connaître auprès de Réylum.**

### Un dispositif qui a fait ses preuves

Après avoir équipé 600 déchèteries depuis 2012, Réylum constate que le dispositif a fait ses preuves, en termes de satisfaction des utilisateurs comme de performances. Les abris facilitent le geste de tri pour les usagers et le personnel. Et les déchèteries équipées collectent mieux que les autres, dotées de simples conteneurs qui sont stockés à l'abri des intempéries et sont ainsi peu visibles. La mise en place du dispositif représente un gain potentiel d'environ 1.000 lampes par an et par déchèterie.

On constate aussi qu'une collecte initiée avec des abris est plus performante dès le début : une déchèterie équipée collectera immédiatement plus qu'une qui lance le service de recyclage des lampes sans abri.

### Réylum recrute des déchèteries à équiper d'abris

En 2018, Réylum poursuit le déploiement des abris. Gratuit, ce dispositif s'adresse aussi bien aux déchèteries qui participent déjà à la collecte des lampes qu'à celles qui souhaitent la mettre en place. Ce dispositif, visible de loin, utile et pédagogique, permet aux collectivités de promouvoir le recyclage des lampes à économie d'énergie et des tubes fluorescents, et de le mettre en œuvre dans de bonnes conditions.

Les collectivités intéressées peuvent se faire connaître auprès de Réylum : [solutions@es-r.fr](mailto:solutions@es-r.fr)

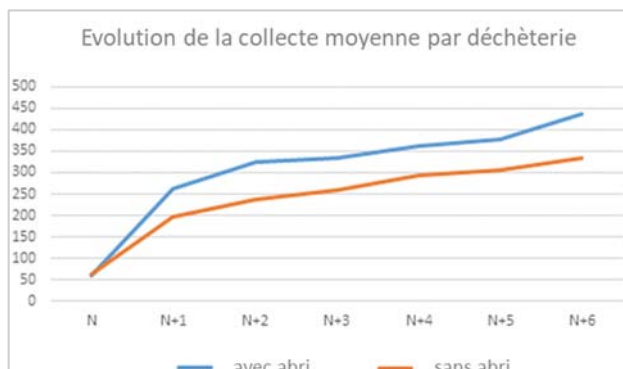
### Contacts presse

Réylum - Ophélie Plantard • Tél. : 01 86 99 71 43  
[oplantard@es-r.fr](mailto:oplantard@es-r.fr)

Thomas Marko & Associés • Aveline Bongiovi  
Tél. : 01 44 90 85 29 • [aveline.b@tmarkoagency.com](mailto:aveline.b@tmarkoagency.com)



Abris fermés protégeant les conteneurs de lampes des intempéries.



### Dimensions en cm :

- Abri tubes : L186 x P130
- Abri lampes : L149 x P130
- Hauteur abris : 101 en haut du couvercle + un panneau haut de signalétique portant la hauteur totale à 192.

*Au sein d'ESR, Réylum coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des lampes, des équipements électriques et électroniques professionnels, et des petits appareils extincteurs en fin de vie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les activités de collecte et de recyclage d'Eco-systèmes et de Réylum ont été regroupées au sein d'ESR, éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics. Pour en savoir plus : [www.recylum.com](http://www.recylum.com)*